

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 11 MAI 2017**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le jeudi 11 mai 2017 à vingt heures et trente minutes sous sa présidence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE CAM Gilles, M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, M. DEMARIGNY Fabrice, Mme BRIÉ Nelly (jusqu'à 21H35), Mme GONSARD Chantal, Mme CADOUX Monique, Mme ABOULIN Christine, M. AGBEKODO Frédo, M. LENEVEU Yann, M. MAKOWSKI Bruno, M. DRUART Sébastien, Mme DROT Sylvaine, Mme FOUQUE-DUVAL Michelle, M. PAIN Frédéric.

POUVOIRS :

Mme BERIDOT Cordélia à M. LENEVEU Yann,  
Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure à M. LE CAM Gilles,  
Mme BRIE Nelly à M. GUENOT Robert (à partir de 21H35).

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

M. LE FALHER Eric.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint (16 présents / 2 pouvoirs régulièrement donnés / 1 absent excusé non représenté / 18 votants), Monsieur DEMARIGNY Fabrice est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le Procès-Verbal du 31 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

AVIS FAVORABLE DONNÉ SUR LE COMPTE DE GESTION 2016 DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY qui rappelle que, comme tous les ans, il convient de prendre acte et d'arrêter le compte de gestion établi par le comptable public (Direction Générale des Finances Publiques). Il faut vérifier au préalable qu'il y a adéquation entre ce compte de gestion et le compte administratif et ce, au centime près. Dans le cas présent, il s'avère que c'est bien le cas.

Ce document a été examiné, tout comme le compte administratif en Commission des Finances le 2 mai dernier.

Le résultat global de l'exercice 2016 est négatif à hauteur de 14 022,39 €. Cela s'explique pour l'essentiel par le glissement sur 2017 du versement de subventions attendues en 2016 (CAF et Département) pour les travaux de la micro-crèche. Par ailleurs la recette liée au FCTVA (environ 32 000 €) n'a pu être perçue en 2016 et sera donc encaissée en 2017.

On conserve tout de même un large excédent global cumulé.

Enfin, le budget reste relativement bien équilibré.

Ce point est adopté à l'unanimité.

## ARRÊT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur DEMARIGNY qui fait le lien avec le point précédent. Ce Compte Administratif (CA) reflète « en miroir » le compte de gestion du comptable public.

Il donne les montants portés au CA 2016 (cf. le détail dans le tableau ci-dessous) :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
PRÉVUS BP	1 792 587,00 €	1 792 587,00 €
RÉALISÉ	1 580 111,43 €	1 932 584,81 €
RESTE À RÉALISER	Néant	Néant

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
PRÉVUS BP	597 780,81 €	597 780,81 €
RÉALISÉ	459 414,11 €	92 918,34 €
RESTE À RÉALISER	Néant	Néant

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	
FONCTIONNEMENT	352 473,38 €
INVESTISSEMENT	- 366 495,77 €
RÉSULTAT GLOBAL	- 14 022,39 €

Ayant terminé son exposé, Monsieur DEMARIGNY indique qu'il est disposé à répondre aux éventuelles questions.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DROT qui souhaite savoir d'où vient la différence d'environ 140 000 € entre le « prévu » et le « réalisé » en dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire répond qu'il doit s'agir de dépenses qui n'ont pu se faire qu'en 2017 comme l'installation des jeux place de la Mairie ou encore des travaux chemin du Paillet.

Les débats étant épuisés, Monsieur le Maire sort de la salle après avoir demandé à Monsieur DEMARIGNY de faire procéder au vote du CA 2016.

Le CA 2016 est adopté à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire fait son retour dans la salle et remercie les services de la Commune pour leur travail dans la préparation de cette étape budgétaire.

### MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION FONCIÈRE (PRIF) SUR LE TERRITOIRE NEUVILLOIS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ABOULIN. Celle-ci explique que ce dispositif de Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) a pour but essentiel de pérenniser les espaces agricoles. Les terres agricoles sur Neuville sont morcelées ce qui n'est pas sans poser problème.

En entrant dans ce dispositif, on compte sur l'Agence des Espaces Verts (AEV) pour racheter les terrains et proposer des baux de plus longue durée aux agriculteurs, leur permettant ainsi de réaliser des investissements et de transmettre plus facilement leurs exploitations.

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a relayé ce dispositif PRIF auprès des différentes Communes de l'agglomération.

Madame ABOULIN commente les deux plans projetés au public (le plan des zones PRIF sur le territoire communautaire et celui particulier de Neuville).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DROT qui souhaite savoir de qui dépend l'AEV.

Monsieur le Maire et Madame ABOULIN répondent que l'AEV est une émanation de la Région Ile de France.

Madame ABOULIN précise que l'AEV a été créée en 1976 pour sauvegarder l'agriculture à proximité des villes. Les sites préemptés seraient gérés par l'AEV en concertation avec la Commune.

Monsieur le Maire ajoute que l'AEV acquiert les parcelles lors de leur mise en vente par leur propriétaire.

Le Département doit d'ailleurs créer un Espace Naturel Sensible (ENS) sur les parcelles naturelles (pas celles agricoles) avant de déléguer son droit de préemption à l'AEV.

Les surfaces concernées par ce dispositif sont d'environ 102 hectares.

Il donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui souhaite savoir si cette démarche est en adéquation avec la révision du PLU.

Monsieur le Maire répond que cette démarche est indépendante de la révision du PLU mais parfaitement complémentaire.

Il donne ensuite la parole à Monsieur PAIN. Celui-ci demande quel est l'objet exact soumis au vote.

Monsieur le Maire répond que le vote permet de poursuivre les objectifs suivants :

- protéger et mettre en valeur le paysage Neuvilleois et participer à pérenniser les espaces agricoles, forestiers et naturels du territoire communal, communautaire et régional,
- valoriser ces espaces pour l'ouverture au public et la préservation de leur biodiversité,
- prendre part à la gestion des terrains acquis par la Région, et ouverts au public, par le biais d'une éventuelle participation financière.

et pour cela le Conseil Municipal :

- sollicite auprès de l'AEV la création du PRIF des Franges du Vexin Boucle de l'Oise sur la Commune de Neuville-sur-Oise pour une surface d'environ 102 ha,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'AEV,
- sollicite le Département du Val d'Oise pour qu'il crée un périmètre d'Espace Naturel Sensible (ENS) et qu'il délègue son droit de préemption au titre des ENS à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France sur l'ensemble des espaces naturels de ce périmètre,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche de PRIF pour le compte de la commune.

Monsieur PAIN demande si la Commune a déjà sollicité le Département.

Monsieur le Maire répond qu'il ne connaît pas dans le détail les contacts pris mais qu'*a priori* oui.

Monsieur PAIN remarque que ce dispositif concerne de nombreux acteurs et souhaite savoir quelle sera la conséquence si l'un des acteurs n'est pas intéressé par la démarche.

Monsieur le Maire répond que la démarche a été portée auprès des Communes par la CACP et notamment son Vice-Président Monsieur RUTAULT. Il y a donc lieu de penser que la CACP s'associera pleinement à cette démarche.

Il donne ensuite la parole à Monsieur DALLEMAGNE qui souhaite savoir s'il est encore possible de faire des modifications sur le plan projeté.

Monsieur le Maire répond que des modifications sont encore possibles à la marge.

Monsieur PAIN indique qu'il est favorable à cette démarche de PRIF. Il souhaite par ailleurs connaître la durée des baux qui seront consentis.

Madame ABOULIN répond qu'*a priori* la durée des baux consentis par l'AEV est de 18 ans.

Monsieur le Maire rappelle que le but recherché est de sortir les agriculteurs de l'impasse dans laquelle ils se trouvent en raison des baux précaires qui leurs sont accordés. Avec l'AEV, ils auront des baux de droit commun de longue durée.

Monsieur GUENOT ajoute que c'est intéressant pour les exploitants agricoles car cela leur permet d'aller démarcher les banques avec des garanties supplémentaires et donc d'investir.

Monsieur PAIN confirme qu'il espère que cette démarche aboutira.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif peut être soutenu par des fonds européens. Il donne ensuite la parole à Monsieur DEMARIGNY qui estime que cela est une excellente nouvelle dans la mesure où cela permet de conserver des zones agricoles et boisées tout en améliorant la situation économique des exploitations agricoles. C'est parfaitement intégré dans les réflexions en cours sur le PLU sur les Espaces Boisés Classés (EBC).

Madame FOUQUE-DUVAL demande si ce PRIF vient « écraser » des PRIF préexistants ou si les différents PRIF se cumulent.

Monsieur LENEVEU répond que les PRIF recouvrent différents périmètres géographiques et que donc, les PRIF se cumulent.

Monsieur DALLEMAGNE attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas bloquer une éventuelle future extension de la station d'épuration.

Madame DROT demande si les zones agricoles ouvertes à l'urbanisation dans le cadre de la révision du PLU sont bien exclues du dispositif PRIF.

Monsieur le Maire répond que ces quelques parcelles ne sont pas concernées par le PRIF.

Ce point est adopté à l'unanimité.

## **MODIFICATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) DU VAL D'OISE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ABOULIN qui expose le dossier qui consiste à mettre en place des chemins de randonnées.

Le Département a adopté en 2006 un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur l'ensemble du territoire valdoisien.

Concernant Neuville, les itinéraires retenus en 2006 n'empruntaient que des chemins situés au sein de l'Île de Loisirs et le chemin de halage de l'Île de Loisirs jusqu'au Pavillon d'Amour.

Elle commente les plans projetés au public qui rappellent ce PDIPR de 2006 et la proposition formulée par la Commune de Neuville objet du vote à intervenir.

Deux itinéraires ont été ajoutés, celui menant du Pavillon d'Amour à Conflans en empruntant le chemin de halage et un autre permettant de suivre une boucle sur les coteaux de Neuville.

Elle précise qu'il n'a pas été nécessaire de faire plus de propositions pour ne pas être trop « invasif » et laisser les randonneurs découvrir les variantes par eux même.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif est impulsé et géré par le Département du Val d'Oise. Le PDIPR existait en 2006 mais il était imparfait. Il est proposé d'ajouter des itinéraires cohérents et répondant à une logique de parcours intercommunaux voir départementaux puisqu'on emprunte le circuit Paris-Londres *via* les berges de Conflans. Il donne la parole à Monsieur PAIN qui souhaite savoir ce que cela implique en termes de prise en charge.

Monsieur le Maire répond que le Département ne fait que relayer les itinéraires par ses moyens de communication. La Fédération Française de Randonnée procède quant à elle au jalonnement des sites et un entretien plus qualitatif si cela est nécessaire.

De son côté la Commune entretient les sentiers et chemins qui lui appartiennent ce qui ne change rien puisque c'est déjà le cas.

Ce point est adopté à l'unanimité.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À LA MUTUALISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier en indiquant que depuis quelques semaines déjà, la Commune bénéficie des essais de ce service commun.

La convention qui sera signée permet de disposer d'un périmètre fonctionnel sur le système d'information (SI) de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle les principales missions du service commun offertes par le catalogue des services.

Il indique que trois Communes sont concernées par la création de ce service commun, Courdimanche, Éragny-sur-Oise et Neuville-sur-Oise.

Une convention sera établie pour que le service commun des systèmes d'information soit effectif au 1<sup>er</sup> juin prochain.

Cette convention engage la Commune sur un périmètre mais elle est libre de se retirer à tout moment moyennant un préavis de six mois.

La participation des Communes a été fixée en fonction de la valeur du patrimoine informatique et des coûts annuels de fonctionnement.

Cette participation sera déduite des Attributions de Compensation (AC) versées mensuellement par la CACP.

Le service commun reprend tous les contrats en cours, notamment copieurs, téléphonie etc...

Il existe un précédent d'un dispositif similaire, celui qui gère le réseau informatique des bibliothèques des Communes de la CACP.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY qui demande si d'autres Communes veulent rejoindre cette démarche et, si cela arrive, si la participation des premières Communes adhérentes (dont Neuville) baissera.

Monsieur le Maire répond que cinq autres Communes veulent mutualiser leurs services et attendent de pouvoir intégrer cette démarche.

Concernant les aspects financiers, il y aura sans doute une baisse de la participation des premières communes membres dès que d'autres communes s'associeront au service commun. Il donne ensuite la parole à Madame FOUQUE-DUVAL. Celle-ci demande le coût annuel pour Neuville.

Monsieur le Maire répond que le coût sera d'environ 36 000 € contre un coût annuel actuellement supporté par la Commune de 43 000 €.

L'avantage majeur de cette mutualisation est la mise à disposition d'agents dont l'informatique est le métier, sans oublier la mise à disposition de locaux adaptés pour réaliser des formations sur mesure pour Neuville.

Il passe la parole à Monsieur DEMARIGNY qui demande qui est la personne morale responsable du service commun.

Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétence mais bien de la mutualisation de moyens à travers l'outil qu'est le service commun.

Le service commun permet de mutualiser et ainsi d'optimiser le fonctionnement des SI des membres adhérents.

Monsieur DEMARIGNY ajoute que la Commune reste libre de prendre les décisions majeures pour son administration et de revenir en arrière, contrairement à un transfert de compétence.

Monsieur le Maire indique de plus que d'autres communes transfèrent du personnel ce qui n'est évidemment pas le cas de Neuville qui n'a pas d'agent pour gérer son SI.

Il donne la parole à Monsieur LENEVEU qui indique qu'une entité comme la CACP aura forcément une sorte de « schéma directeur » des SI, ce qui est bien légitime. Il souhaite savoir comment les communes devront se positionner par rapport à un tel schéma.

Monsieur le Maire répond que pour la sécurité et les logiciels basiques, la Commune aura sans doute intérêt à suivre la démarche menée par la CACP. En revanche, pour les logiciels métiers et le choix du matériel, la Commune reste libre.

Ce point est adopté à la majorité (une abstention).

#### **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ ET GAZ) PORTÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ, DU GAZ ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DRUART qui indique que l'adhésion à ce groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) concerne tous les contrats de la Commune en matière d'électricité et de gaz. Dans un premier temps, c'est l'électricité qui sera concernée.

Il indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la mise en concurrence est obligatoire pour les contrats d'électricité de plus de 36 KVA. Trois contrats sont concernés (salle de sport, stade et foyer).

En plus de ces trois contrats, il est proposé de basculer dans ce groupement de commandes tous nos contrats. Les gains ne seront pas forcément très importants mais cela nous permettra de bénéficier de conseils sur nos modes de consommations et surtout on évitera de passer nous même les marchés (gain de temps non négligeable).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAIN qui souhaite connaître la durée des marchés.

Monsieur DRUART répond que ce point n'est pas tranché car le SMDEGTVO attend de savoir combien d'adhérents rejoindront le groupement et donc quel sera le besoin réel à remplir. La durée présumée est entre 2 et 5 ans.

Monsieur DRUART précise que la Commune est libre de quitter ce groupement à chaque fin d'échéance du contrat.

Monsieur le Maire ajoute que la Commune est déjà adhérente à ce syndicat mais que l'objet du vote est bien spécifiquement d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie.

Monsieur DRUART conclut en indiquant que la Commune est libre de transmettre tout ou partie de ses contrats en fonction des opportunités.

Ce point est adopté à l'unanimité.

## **APPROBATION D'UNE COMMANDE DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ALLÉE DE LA FORGE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DALLEMAGNE qui signale que la chaussée concernée, en limite de la rue de Cergy, est en mauvais état depuis plusieurs années et qu'il devient essentiel de remédier aux désordres en reprenant l'affaissement constaté.

Pour cela, il faut démolir une partie de la chaussée et reprendre les caniveaux en petits pavés.

Trois entreprises ont été consultées et Monsieur DALLEMAGNE indique les montants des trois devis reçus.

Si le Conseil Municipal accepte de réaliser ces travaux, ils pourront intervenir rapidement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DROT qui souligne que la Commune a l'habitude de travailler avec la société SRBG. Elle demande alors si retenir une autre société est un bon choix.

Monsieur DALLEMAGNE répond que les trois sociétés qui ont transmis un devis sont compétentes, notamment celui de SRBG. Il indique par ailleurs que notre interlocuteur dédié au sein de SRBG quitte la société. GEOVIA TP, l'entreprise qu'il est proposé de retenir est tout aussi sérieuse.

Monsieur le Maire rappelle que GEOVIA TP a donné entière satisfaction lors de l'aménagement des trottoirs au droit de la micro-crèche, rue Sébastien de La Grange.

Monsieur DALLEMAGNE ajoute que GEOVIA TP est une société dont le siège est implanté à Neuville-sur-Oise.

**Madame BRIE quitte la séance en ayant préalablement donné son pouvoir à Monsieur GUENOT.**

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il conviendra d'informer les riverains avant le démarrage des travaux.

Ce point est adopté à l'unanimité.

## **DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

Monsieur le Maire propose de désigner un Conseiller délégué durant six mois afin qu'il prenne en charge les missions suivantes :

- renégociation de divers contrats communaux en matière de fournitures courantes, services et travaux ;
- pilotage du concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération d'extension / restructuration du groupe scolaire Gustave EIFFEL ;
- pilotage de diverses animations à destinations des jeunes Neuillois.

Il s'agit par ce geste de reconnaître l'important travail réalisé par un Conseiller Municipal qui bénéficiera en contrepartie d'une indemnité d'environ 206 € par mois durant six mois.

Il précise qu'il s'agit de Monsieur DRUART dont l'implication est très appréciée.

Ce point est adopté à la majorité (Monsieur DRUART s'abstenant de voter).

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire revient sur les évènements suivants :

La participation des Neuillois lors des dernières élections présidentielles a été importante, bien plus élevée que la moyenne nationale, ce dont Monsieur le Maire se félicite.

Il remercie les élus et les bénévoles qui ont participé à la tenue du bureau de vote et au dépouillement.

Le bureau de vote a donné les résultats très rapidement.

Une réunion publique s'est tenue le 5 mai dernier dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est à noter une forte participation des Neuvilleois (environ 100 personnes) ce qui est appréciable. La présentation projetée à cette occasion (diagnostic du territoire et Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)) sera disponible sur le site internet de la Commune dans les prochaines heures.

La présentation diffusée lors des petits déjeuners Neuvilleois de novembre 2016 est d'ores et déjà disponible sur ce site. On y trouve également de nombreuses informations sur la procédure de révision du PLU.

Monsieur DEMARIGNY indique que c'était une réunion très instructive et que le Conseil sera amené à voter la prochaine étape de la procédure le 22 juin prochain.

Monsieur le Maire revient sur l'inauguration du Fablab « LABBOITE » du 27 avril dernier. Il s'agit d'un lieu ouvert où tout le monde peut venir découvrir les technologies du numérique. C'est un lieu de réflexion et de création avec des démonstrations d'imprimantes 3D et des découpes au laser. L'adhésion est de 30 € par an. Le Fablab est situé à côté de la Préfecture dans les anciens locaux du Crédit Foncier.

Madame GONSARD annonce les prochaines foulées Neuvilleois qui se dérouleront le dimanche 21 mai prochain au matin. Elle signale que les bénévoles sont les bienvenus pour aider dans l'organisation de cet événement.

Monsieur DALLEMAGNE indique que les travaux du SIERTECC relatifs à l'enfouissement des réseaux chemin du Paillot ont débuté.

Le SIERTECC est confronté à une difficulté car quelques riverains travaillent depuis chez eux et les travaux nécessitent des coupures de réseaux.

Monsieur DALLEMAGNE indique que des grumes ont été mises en place sur les bords de l'Oise, après le parc du château, pour tenter d'endiguer les rodéos sauvages de moto-cross.

Une solution de mise en œuvre de gabions aurait coûté environ 21 000 € alors que la solution retenue est gratuite puisque les grumes sont issues de coupes d'arbres réalisées par la CACP sur une autre commune. Les tranchées auraient été dangereuses pour le public.

Le container du terrain de pétanque a été décoré par un artiste.

Monsieur DRUART revient sur la sortie de cinquante jeunes au parc Astérix le 22 avril dernier. Il remercie les accompagnateurs, les élus mais également un bénévole Neuvilleois qui ont participé à cette sortie réussie.

Il annonce par ailleurs la fête de la musique du 21 juin prochain avec, si le temps le permet, une présentation de danse bachata et le concert d'un groupe de rock au niveau de la place du Pont.

Madame CADOUX indique que la fête de l'école aura lieu le 16 juin prochain.

Monsieur le Maire annonce le rendez-vous du 10 juin prochain pour la fête de la Trinité.

Monsieur le Maire indique que la date du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi 22 juin 2017 à 20H30.

La séance est levée à 21H45.